

## Le saviez-vous ?

- Tout point de prélèvement doit être équipé d'un **compteur** et ne pas porter atteinte au milieu.
- Tout forage doit être **déclaré** : auprès de la mairie si  $< 1.000 \text{ m}^3/\text{an}$ , auprès de la DREAL si  $> 10 \text{ m}$  de profondeur.

Je ne savais pas qu'on devait signaler tous les puits. Même celui qui est fond de mon jardin ?



Eh oui ! Il y a une forte réglementation en France. Tous les prélèvements doivent être déclarés. La présence du compteur permet de justifier du classement : simple déclaration en mairie si moins de  $1.000 \text{ m}^3$  par an. Au-delà, il faut contacter la DDT et il y a plus de contraintes.

Dans d'autres pays, même de l'Union Européenne, c'est différent... avec un certain nombre de points de prélèvement non répertoriés... et une consommation non déclarée. Ainsi : pas de redevance, pas de limite et avantage économique.

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

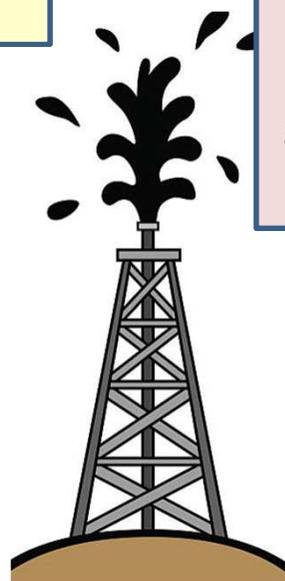
## Le saviez-vous ?

Pour avoir de l'eau, je pensais qu'il suffisait de faire un trou sur son terrain et que l'eau jaillissait comme le pétrole...



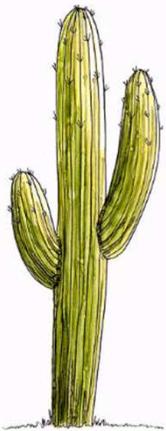
Eh non ! Pour obtenir de l'eau, il faut la présence d'un stockage d'eau dans le sol. Dans notre département, nous avons la Champagne crayeuse : l'eau est stockée dans la craie qui se comporte comme une éponge. Nous avons également le secteur de Brienne, grâce à la présence de la nappe alluviale. En dehors de ces zones, et donc dans une grande partie du département, il y a peu d'eau dans le sol.

Pour que l'eau jaillisse, il faut qu'elle soit sous pression. Ce n'est pas le cas chez nous. Ici, nous sommes obligés de mettre une pompe pour faire remonter l'eau... Et cela représente un coût.



## Le saviez-vous ?

Comment fait-on pour irriguer lorsqu'il y n'y a pas suffisamment d'eau dans le sol ?



Il y a beaucoup de départements où il y a peu d'eau dans le sol. Les seuls prélèvements seront ceux pour l'eau potable. Concernant l'irrigation : soit on prélève dans les cours d'eau, soit on n'irrigue pas.

Pour une **bonne valorisation de l'irrigation**, il faut disposer de sols favorables à la production de cultures à forte valeur ajoutée comme les légumes (*sol épais, absence de cailloux,...*). C'est le cas en Champagne crayeuse et dans le Briennois. Mais ce n'est pas le cas partout en France. C'est donc important de pouvoir continuer à produire ces cultures dans les régions où c'est possible.

On commence également à parler de stockage d'eau...